

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 75 / 345 du 25.7.75

portant Nomination à titre normal dans
l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais :

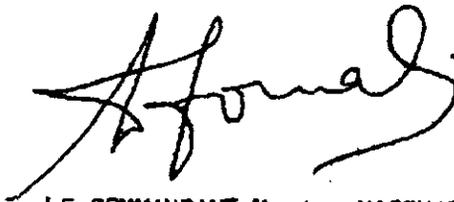
AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur PEYA Jean, Attaché Administratif au Cabinet du Chef de l'Etat - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 JUILLET 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-